



SEMINARIO DE INVESTIGACIÓN DE  
GÉNERO Y ESTUDIOS CULTURALES

## La représentation médiatique du leurre d'enfants à l'aide des nouvelles technologies : une mise en mots et en maux<sup>1</sup>

Portrayals of Internet Child Luring : Finding Harm and 'Word-Ache'

**Christopher Greco**

*Université d'Ottawa*

[cap.greco@gmail.com](mailto:cap.greco@gmail.com)

**Patrice Corriveau**

*Université d'Ottawa*

[Patrice.corriveau@uottawa.ca](mailto:Patrice.corriveau@uottawa.ca)

Date de réception :  
15/08/2013

Date d'évaluation :  
11/10/2013

Date d'acceptation :  
11/11/2013

### **Abstract:**

The emergence of new technologies has long been a source of anxiety for many 'claims-makers', especially those interested in the well-being and sexual safety of children. Today the media and parliamentarians are particularly concerned by the possibility that malicious individuals will use technological innovations to seduce and/or sexually abuse children. In this article we highlight how the media employ rhetorical and argumentative strategies to portray Internet Child Luring (ICL) in such a way that it may inspire the creation of criminal laws intended to address this 'new social problem'. We therefore investigate the phenomenon of ICL as described by three of the most widely read Toronto newspapers between 1998 and 2008. We show that, due to assumptions of its increasing frequency, its perceived nature and gravity, and its characterisation of children as victims of sexual abuse, ICL is constructed as a serious social problem which is exacerbated by the concerns that generally surround technological advancements.

**Key words:** Child Luring; Internet; new technologies; media representation; criminal law policy; panic legislation; Canada; Toronto media.

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier nos collègues Isabelle Perreault et Richard Dubé de même que les évaluateurs externes pour leurs judicieux conseils.

**Resumen:**

La aparición de las nuevas tecnologías ha sido durante mucho tiempo una fuente de preocupación para muchos *claims-makers*, medios de comunicación principalmente, que se interesan por el bienestar y la seguridad sexual de los niños. Hoy en día, los medios de comunicación y el poder legislativo están preocupados por la posibilidad de que se haga un uso malintencionado de las tecnologías de la información y la comunicación (TIC) para seducir o abusar sexualmente de niños. En este artículo subrayamos cómo los medios de comunicación emplean estrategias retóricas y argumentativas para representar el *grooming* (engaño de niños en Internet) con el fin de inspirar la creación de leyes de tipo penal que aborden este «nuevo problema social». En nuestro artículo investigamos el fenómeno del *grooming* tal y como este es descrito en tres de los periódicos más leídos de Toronto entre 1998 y 2008. Mostramos cómo, al otorgársele una frecuencia cada vez mayor y al tenderse a caracterizar a los niños como víctimas de abuso sexual, el *grooming* se construye como un serio problema social exacerbado por la preocupación que envuelve en general a los avances tecnológicos .

**Palabras clave:** *grooming*; Internet; tecnologías de la información y la comunicación; representación mediática; política en materia de derecho penal; legislación del pánico; Canada; medios de comunicación de Toronto.

**Résumé :**

L'émergence des nouvelles technologies est depuis longtemps une source d'inquiétude pour de nombreux *claims-makers*, dont les médias, particulièrement lorsque cela concerne le bien être et la sécurité sexuelle des enfants. Aujourd'hui ce qui interpelle davantage les médias et le législateur c'est la possibilité que des individus mal intentionnés utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour séduire et/ou abuser sexuellement des enfants. Dans cet article, nous cherchons plus spécifiquement à mettre en lumière de quelle façon et par la mobilisation de quelles stratégies rhétoriques et argumentatives les médias couvrent les incidents de leurre de telle sorte que leur représentation du phénomène puisse inspirer la création de lois criminelles visant à contrôler ce nouveau « problème social ». Nous avons donc étudié le phénomène du leurre d'enfants par l'entremise des TIC tel que décrit, mis en mots et en maux, dans trois des plus importants quotidiens torontois entre 1998 et 2008. Nous verrons que les médias présentent une situation préoccupante par son ampleur, sa fréquence, son augmentation constante, sa « nouveauté » – les TIC ayant changé la donne – et parce qu'elle concerne la sécurité de nos enfants.

**Mots clés :** leurre d'enfants ; Internet ; technologies de l'information et des communications ; représentation médiatique ; politiques criminelles ; *panic legislation* ; Canada ; médias de Toronto.

## 0. Introduction

People today live in two worlds; a real world and a media world. The first is bounded by the limits of direct experience of the individual and his acquaintances. The second spans the world bounded only by the decisions of news reporters and editors.

(Zucker, 1978 : 239)

Les liens qui existent entre Internet, les technologies de l'information et des communications (TIC) et la sexualité sont depuis longtemps une source de discussion, souvent d'inquiétude, pour de nombreux *claims-makers*<sup>2</sup>, particulièrement lorsque cela concerne le bien-être et la sécurité sexuelle des enfants. Alors qu'initialement la préoccupation était surtout dirigée vers l'accès à de la pornographie juvénile sur Internet, aujourd'hui ce qui interpelle également la population, les médias et le législateur c'est la possibilité que des individus mal intentionnés utilisent les technologies pour séduire et/ou abuser sexuellement des enfants. L'ordinateur est dorénavant perçu comme un cheval de Troie à l'intérieur de nos maisons, pour reprendre la belle image de Jenkins (1998 : 18) dans son ouvrage *Moral Panic : Changing Concepts of the Child Molester in Modern America*.

Au Canada, ces craintes sur les dérives possibles des TIC en matière d'accès à de la pornographie par les jeunes ou en ce qui a trait à la distribution de pédopornographie ont été soulevées par le gouvernement fédéral dès la fin des années 1980, bien avant l'essor d'Internet. C'est en 1993 que le Parlement canadien adopte une première loi, l'article 163.1 du Code criminel canadien (C.cr), qui criminalise spécifiquement la production et la distribution de matériel obscène à l'aide de moyens électroniques, la pornographie juvénile étant incluse dans les critères définitionnels de l'obscénité. « Cela revêt une importance particulière à cause de la croissance et des progrès de la technologie qui rendent la diffusion de toutes sortes de produits, y compris la pédopornographie, beaucoup plus facile que par le passé », résume le député Axworthy lors des débats parlementaires (Chambre des communes, 11 mai 1993 : 19288). « Le Canada répond ainsi aux demandes des Canadiens », conclut le député Nicholson, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (Chambre des communes, 3 juin 1993 : 20328).

Parallèlement à ces changements législatifs, les médias s'intéressent eux-aussi à la pornographie infantile, qui « fait une montée fulgurante sur l'autoroute de l'information [...] C'est un phénomène nouveau qui est complètement éclaté » (*Le Droit*, 11 décembre 1996 : 1). « Everything on the Internet is becoming bigger, better, badder, uglier, stinkier, nastier, more violent, more vile, more disgusting », « Canadian children are at risk from pedophiles who

---

<sup>2</sup> Par *claims-makers*, nous désignons ces entrepreneurs de morale (autorités morales et politiques, militants) et ces entrepreneurs de réalité (experts, sociologues, historiens, etc.) dont la parole, « à la fois dans son contenu, dans sa forme et ses modalités d'énonciation », « cherche à s'imposer en suscitant la peur » (Chaumont, 2012 : 5). Voir aussi Best (1990).

try to lure them on the Internet » peut-on également lire dans le *Toronto Star* (28 août 1996 : A.1). Et si les parlementaires reconnaissent que le Canada possède une excellente loi pour contrôler la pédopornographie, « la technologie moderne exige maintenant que nous revoyions notre approche à l'égard de ce problème » (Axworthy, Chambre des communes, 8 avril 1997 : 9417), car « si nous voulons éliminer la pornographie juvénile, [...] la seule façon d'y arriver, c'est en légiférant » (MacLellan, Chambres des communes, 15 juin 1993 : 20869). Trois projets de loi sont ainsi adoptés lors des trois législatures successives de la Chambre des communes entre 1993 et 1997 afin de contrôler le commerce de pornographie juvénile à l'aide des TIC<sup>3</sup>.

Le gouvernement canadien s'engage par la suite de façon répétitive à adopter de nouvelles lois afin de protéger les enfants « des criminels sur l'Internet »<sup>4</sup>, comme ce fut le cas avec l'adoption de l'article 172.1 du C.cr en 2002 pour lutter contre le leurre d'enfants par l'entremise des TIC<sup>5</sup>. Pour la sénatrice Pearson,

la nouvelle infraction en question vise à infléchir un phénomène qui, *selon la police et les médias*, est en pleine progression. Elle permettra de criminaliser l'utilisation d'un système informatique en vue de faciliter la commission d'une infraction sexuelle contre un enfant ou l'enlèvement d'un enfant (Débats du Sénat, 1 novembre 2001 : 1440, l'italique est de nous).

L'adoption de cette loi serait donc en partie liée à la représentation médiatique du phénomène, d'autant que le support empirique qui viendrait justifier l'urgence ou le besoin d'agir spécifiquement de la part du législateur apparaît incertain. Par exemple, en 1997, un sergent-enquêteur de la section des crimes informatiques du Service de police de la ville de Montréal affirme que l'on « entend beaucoup parler de pédophiles qui hantent le Net à la recherche de victimes, mais dans les faits, ces situations sont rarissimes [...] Nous avons procédé à quelques arrestations depuis qu'Internet existe, mais pas plus qu'auparavant » (*La Presse*, 9 mai 1997 : C-16). Il faut attendre en outre deux ans après l'adoption de la loi sur le leurre pour qu'un premier ju-

---

<sup>3</sup> Projet de loi C-395, adopté le 15 juin 1993 lors de la 34<sup>e</sup> législature; Projet de loi C-396, adopté le 8 avril 1997 lors de la 35<sup>e</sup> législature; Projet de loi C-245, adopté le 9 octobre 1997 lors de la 36<sup>e</sup> législature.

<sup>4</sup> « Discours du Trône ouvrant la première session de la 37<sup>e</sup> législature du Canada ». Voir également les Discours de Trône de 2010 et 2011.

<sup>5</sup> Voir le projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois adopté le 4 juin 2002. Cette loi criminalise les individus qui communiquent au moyen d'un ordinateur avec « une personne âgée de moins de dix-huit ans ou qu'il croit telle, en vue de faciliter la perpétration à son égard d'une infraction » de nature sexuelle. Les infractions visées sont l'exploitation sexuelle au sens de l'article 153(1), l'inceste (art. 155), la corruption des mœurs (art. 163.1), la prostitution juvénile (art. 212(1) et 212 (4)), l'agression sexuelle (art. 271), l'agression sexuelle armée (art. 272) et l'agression sexuelle grave (art. 273).

gement advienne<sup>6</sup> et un article du *The Globe and Mail* du 20 janvier 2004 affirme « Neither the RCMP<sup>7</sup> nor Statistics Canada keep track of Internet luring crimes ». Sept ans après la mise en oeuvre de l'article 172.1 du C.cr, une étude intitulée *Leurre d'enfants par Internet* de Statistique Canada souligne qu'un « nombre relativement faible de causes de leurre d'enfants a été traité par les tribunaux jusqu'à maintenant » (Loughlin & Taylor-Butts, 2009 : 6)<sup>8</sup>.

Une question se pose alors : pourquoi adopter ces nouvelles mesures législatives dès lors qu'il semble n'y avoir que quelques cas avérés, lesquels auraient par ailleurs sans doute pu être pris en charge par des règles pénales déjà existantes, « comme cela se faisait avant », pour paraphraser le sergent-enquêteur cité précédemment ? Les médias auraient-ils eu, ici aussi, un rôle à jouer en tant qu'acteur politique (Soroka, 2007) ? C'est ce que laisse croire le rapport préliminaire du Centre canadien de protection de l'enfance, qui signale que « la couverture médiatique des cas de leurre au Canada et à l'étranger attire l'attention du public et porte le dossier de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet au premier rang des inquiétudes des Canadiens »<sup>9</sup>.

Ce constat suggère que la représentation médiatique du phénomène du leurre a eu un impact marquant sur les inquiétudes des Canadiens et leurs attentes à l'égard des élus pour remédier à une situation devenue problématique. Partant de ce postulat que les médias, en tant qu'acteurs politiques et producteurs de revendications (*claims-makers*), peuvent et risquent d'avoir eu une influence, directe ou indirecte, sur les « opinions publiques »<sup>10</sup> et le monde politique, nous émettons l'hypothèse qu'ils participent à la transformation des cas de leurre d'enfants à l'aide des TIC en un « problème social » préoccupant qui nécessite une attention de tous les instants. Par problème social, nous nous référons à la définition de Spector et Kitsuse (2001 : 60) selon laquelle « social problems and deviance are conceived as products of social processes in which members of a group, community, or society percei-

---

<sup>6</sup> « Canada's new law against luring children over the Internet for the purpose of sexually assaulting them has received its first courtroom test » (*Globe and Mail*, 26 novembre 2004 : A.16).

<sup>7</sup> Gendarmerie royale du Canada.

<sup>8</sup> Simplement à titre indicatif, une recherche sommaire sur CanLII, site qui permet d'accéder aux jugements et décisions des tribunaux canadiens, ne révèle que 43 décisions avec les mots clés « Internet Child Luring », « 172.1 » et « Ontario », nombre duquel il faut enlever les décisions qui reviennent à plus d'une reprise et celles qui ne sont pas liées à des procédures pénales, pour un total de 35 décisions citées entre 2002 et 2013 en Ontario.

<sup>9</sup> « Des résultats préliminaires jettent un éclairage nouveau sur le crime de leurre par Internet : le Centre canadien de la protection de l'enfance dévoile les résultats préliminaires d'une étude ».

En ligne : [https://www.cybertip.ca/app/fr/media\\_release\\_online\\_luring](https://www.cybertip.ca/app/fr/media_release_online_luring) (consulté le 22 octobre 2013).

<sup>10</sup> Le concept d'opinion publique est « among the most controversial, ambiguous, and nontransparent concepts in the social sciences » (Splichal, 1999 : 1). Pour nous l'opinion publique renvoie simplement ici à « the aggregate of the views of individual adults on matters of public interest » (Bardes & Oldendick, 2012 : 5).

ve, interpret, evaluate, and treat behaviors, persons and conditions as problems »<sup>11</sup>.

Ainsi, dans cet article nous ne cherchons pas à vérifier l'ampleur du phénomène du leurre ou encore à déterminer si celui-ci est amplifié d'un point de vue quantitatif par les médias. Nous voulons plutôt mettre en lumière de quelle façon et par la mobilisation de quelles stratégies rhétoriques et argumentatives les médias couvrent-ils les incidents de leurre de telle sorte que leur représentation du phénomène puisse inspirer chez le législateur l'idée d'une nécessité d'intervention législative et pénale. Nous avons donc étudié le phénomène tel qu'il est décrit, mis en mots et en maux dans trois des plus importants quotidiens torontois entre 1998 et 2008. Nous verrons que le leurre d'enfants et la cyberprédation sont décrits comme des problèmes inquiétants et qu'il s'agit d'une véritable calamité car on s'attaque aux enfants, ces êtres dits vulnérables et chéris par la société canadienne. Nous constaterons aussi que la situation est d'autant plus préoccupante par sa « nouveauté », les TIC ayant changé la donne. La gravité du problème, sa fréquence et son augmentation inévitable sont par la suite soulevées, de même que les difficultés du combat à mener pour mieux protéger les enfants. Mais examinons tout d'abord l'épineuse question de l'influence de la représentation médiatique sur la construction des problèmes sociaux, plus particulièrement en matière de crime et de criminalité, ainsi que notre approche méthodologique.

## **1. La représentation médiatique et la construction des problèmes sociaux**

Les chercheurs se questionnent depuis longtemps sur les effets potentiels des médias sur le public en général et sur les décideurs politiques en particulier. Et même si le lien causal entre la représentation médiatique d'un phénomène et ses répercussions sur la conscience collective (et politique) est difficilement démontrable empiriquement, des travaux ont souligné la variabilité de l'influence médiatique sur les individus (Howitt, 1982 ; Allen, Livingston & Reiner, 1998 ; Lieberman, 2000), que ce soit en fonction de leurs traits de personnalité (McCombs, 1994), de leurs expériences personnelles (Jaehrig, Weaver & Fico, 1981), de leurs milieux sociaux (Gamson, *et al.*, 1992) ou encore de leurs âge, origine ethnique, genre et identité nationale (Kitzinger, 1999). Il en va de même pour la perception du public à l'égard du crime, de la criminalité et de la déviance.

### **1.1. Les médias et la représentation sociale du crime et de la criminalité**

De nombreuses recherches appuient l'hypothèse selon laquelle les médias, notamment les médias écrits (Durham, Elrod & Kinkade, 1995), ont

---

<sup>11</sup> À l'instar de Chaumont (2012 : 3) dans sa réflexion sur le concept de panique morale, « cette reconnaissance présuppose l'adhésion à une posture épistémologique telle qu'il demeure sensé de distinguer la réalité des représentations ou des revendications (*claims*) faites à son propos ».

un impact évident sur les opinions publiques en ce domaine (Hall *et al.*, 1978/1980 ; Sheley & Ashkins, 1981 ; Chermak, 1994 ; Ericson, 1995 ; Chibnall, 2001 ; Peralva & Macé, 2002 ; Herda-Rapp, 2003 ; Rothe & Muzzatti, 2004 ; Garcin-Marrou, 2007 ; Surette, 2007 ; Schultz, 2008 ; Nellis & Savage, 2012). Des chercheurs estiment qu'il s'agit généralement de la principale et parfois de la seule source d'information accessible à la population pour appréhender ces réalités sociales complexes (Graber, 1980 ; Ericson, Baranek & Chan, 1991). Or la couverture médiatique sur ces sujets porte essentiellement sur les cas d'exception. Cela est notamment avéré pour les crimes à caractère sexuel, où l'image du « prédateur » anonyme et étranger à la victime prédomine (Benedict, 1992 ; Barlow, Barlow & Chiricos, 1995 ; Websdale, 1999) alors que les dénonciations officielles présentent une réalité statistique tout autre : la majorité des agressions sexuelles, tant chez les adultes que chez les enfants, est le fruit de personnes proches et/ou connues des victimes<sup>12</sup>. Pourtant « tous les journaux laissent croire que les gens "ordinaires" ne commettent pas de crimes sexuels », constate Greer (2003 : 185, notre traduction). Les prédateurs sexuels d'enfants sont généralement décrits comme des terroristes sexuels, des monstres, des profanateurs, etc. (Jenkins, 1998 ; Itzin, 2001 ; Schultz, 2005).

La surreprésentation des crimes les plus sensationnels et exceptionnels favorise la mise en place d'un climat de crainte, voire la création de mythes en ce qui a trait au risque de victimisation (Potter et Kappeler, 1998 ; Mucchielli, 2002 ; Dowler, 2003). La déformation des images du crime transforme le rarissime (le risque de victimisation) en évènement perçu comme hautement probable dans la vie quotidienne. « L'atypique devient désormais le typique médiatique », résume Killingbeck (2001 : 5, notre traduction). D'aucuns avancent l'idée que les médias engendrent à l'occasion des « paniques morales »<sup>13</sup> dans certaines franges de la société en modifiant à ce point la réalité que les discours et les actions politiques en matière de sé-

---

<sup>12</sup> Par exemple, selon l'étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants tenue en 2008, dans « près de 97 % des cas d'agression sexuelle corroborés par les services de protection de la jeunesse en 2008, l'agresseur était connu de la victime » (« Ampleur et caractéristiques des agressions sexuelles envers les enfants »).

En ligne : <http://securittraumatismes.inspq.qc.ca/agressionsexuelle/statistiques.aspx> (consulté le 22 octobre 2013).

<sup>13</sup> Faire référence au concept de panique morale ne laisse personne indifférent. D'une part, il y a ceux qui estiment que ce concept est impossible à opérationnaliser scientifiquement, particulièrement en ce qui a trait à l'idée de disproportionnalité entre l'attention donnée à un problème social et la menace que celui-ci pose (voir notamment Waddington, 1986). D'autre part, il y a ceux, comme nous, qui y voient un cadre analytique pertinent pour éclairer l'évolution et la construction des problèmes sociaux dans le temps et selon les sociétés où ils émergent, de même que pour mieux comprendre l'adoption de mesures législatives (ou autres) pour y répondre (voir notamment Zatz, 1987 ; Ben-Yehuda, 1990 ; Ungar, 1990 ; Jenkins, 1992 ; Goode & Ben-Yehuda, 1994, 2009, 2011 ; Cohen, 2002 ; Critcher, 2003/2008 ; Klocke & Muschert, 2013 ; Rohloff, *et al.*, 2013).

curité deviennent disproportionnés par rapport aux « menaces réelles » (Young 1971 ; Zatz, 1987 ; Ungar, 1990 ; Ben-Yehuda, 1990 ; Jenkins, 1992 ; Goode et Ben-Yehuda, 1994, 2009 ; Thompson, 1998 ; Potter et Kappeler, 1998 ; Killingbeck, 2001 ; Cohen, 2002 ; Williams, 2013). Holt, Blevins & Burkert (2010 : 4) font ce constat en matière d'agressions sexuelles sur les enfants par l'entremise des TIC, où « l'attention médiatique récente, qui se focalise sur les comportements des pédophiles, a créé une sorte de panique autour du nombre de prédateurs sexuels en ligne » (notre traduction). Cela peut avoir comme conséquence la mise en place de *panic legislation*, lois caractérisées par une « poor conception and drafting, overly broad scope, and inadequate consideration of likely side effects » (Jenkins, 1998 : 6)<sup>14</sup>.

## **1.2. Les effets possibles sur les politiques pénales**

Que les médias soient ou non à l'origine de paniques morales chez certains groupes sociaux, il n'en demeure pas moins que les recherches concluent en très grand nombre que la représentation médiatique du crime en tant que problème social a une influence non négligeable sur la teneur des débats politiques et sur l'élaboration des politiques criminelles pour y faire face (Surette, 1990, 2007 ; Ericson, *et al.*, 1991 ; Gerbner, 1995 ; Killingbeck, 2001 ; Critcher, 2002 ; Doyle & Lacombe, 2003). En façonnant la réalité par la mise au jour de certaines problématiques sociales particulières, les médias ont la capacité d'influer sur les angoisses collectives et sur la priorisation des « problèmes » à prendre en charge par le politique et à inscrire à l'agenda législatif (McCombs & Shaw, 1972 ; Zucker, 1978 ; Surette, 1990 ; Ericson, *et al.*, 1991 ; Soroka, 2007). Schneider (2000 : 67) signale ainsi que le gouvernement étatsunien voit dans la problématique des agressions sexuelles sur des enfants liées aux TIC l'un des quatre cavaliers de l'Apocalypse numérique.

Évidemment, l'univers politique n'est pas inévitablement soumis aux pressions citoyennes et/ou à la représentation médiatique. Il n'en demeure pas moins que nos décideurs ne sont pas imperméables aux pressions populaires souvent façonnées, voire exacerbées par les médias. Pour Hall, *et al.* (1978/1980 : 57), « les médias définissent pour la majorité de la population quels événements deviendront significatifs, mais ils offrent aussi une puissante interprétation de comment comprendre ces événements » (notre traduction). En somme, si les médias ne sont pas l'unique source de la construction des problèmes sociaux, ils y contribuent très certainement en les sélectionnant, en les alimentant, en les amplifiant et en les simplifiant (voir notamment Cohen, 2002 ; Derville, 2005).

En tant que « quatrième pouvoir », les médias ont un impact sur les autres « pouvoirs », notamment celui législatif. Pour paraphraser Soroka (2007 : 203), nous estimons que les médias de masse, en tant qu'acteurs politiques, dirigent l'opinion et les politiques publiques sur la cyberprédation

---

<sup>14</sup> Zgoba (2004) et Neuilly & Zgoba (2006) utilisent l'expression *feel-good legislation*.



en présentant ce phénomène d'une manière telle qu'il devient un enjeu sociopolitique, un « problème social » qui interpelle et demande à être pris en charge. Ceci dit, pouvoir médiatique et pouvoir législatif ne sont en aucun cas dépendant l'un de l'autre ; chacun possède ses règles de fonctionnement et son mode communicationnel. Les médias servent d'ailleurs souvent de contre-pouvoir et/ou de critiques à l'égard du pouvoir législatif. Nous estimons néanmoins qu'en tant que « meilleurs ennemis », ils entretiennent des affinités électives au sens webérien (Weber, 2000), c'est-à-dire que parfois ils se renforcent mutuellement, comme ici en matière de lutte contre le leurre d'enfants à l'ère des TIC.

## 2. Approche méthodologique

Notre réflexion se fonde sur une analyse de contenu de 234 articles de la presse écrite portant exclusivement sur l'utilisation des TIC dans le but d'exploiter sexuellement un enfant, le leurre et la cyberprédation plus spécifiquement, dans trois importants journaux torontois : le *Toronto Star* (TS), *The Globe and Mail* (G&M) et le *National Post* (NP). Ces quotidiens représentent 70 % du lectorat de la région métropolitaine la plus peuplée du Canada et couvrent un large spectre politique : le NP est généralement associé à la droite et le TS à la gauche politique. La période à l'étude s'étend de 1998 à 2008, période de dix ans qui débute avec ce qui correspond grosso modo à la popularisation et à la démocratisation du Net<sup>15</sup>. Cette périodisation permet d'étudier la médiatisation du phénomène du leurre à l'aide des TIC cinq années avant et cinq années après l'adoption du projet de loi C-15A en 2002, qui le pénalise spécifiquement, et nous permet d'avoir un échantillon d'articles suffisant pour bien illustrer la représentation médiatique de ce phénomène avant et après sa criminalisation, de même que les stratégies argumentatives mises en place pour décrire le leurre comme un problème social en expansion.

Pour chacun des articles répertoriés, nous avons étudié les cinq « W » et le « H » de la nouvelle journalistique, c'est-à-dire les *Who*, *What*, *When*, *Where*, *Why* et le *How* (voir notamment Harrigan & Dunlap, 2004 ; Saxena, 2006). Si certaines dissensions existent en ce qui a trait à l'ordre dans lequel ces éléments doivent être abordés dans les articles écrits, tous doivent s'y référer, constatent Leiter, Harris & Johnson (2000 : 97). Cette démarche permet de mettre en lumière les thèmes centraux des articles, comme par exemple les agresseurs, les victimes, les lois, le travail policier, l'efficacité du système pénal, la prévention, les organismes de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, etc.

---

<sup>15</sup> Dans son *Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages en 1998*, Statistique Canada note une augmentation de 25 % d'utilisateurs de l'Internet entre 1997 et 1998, année où 36 % des ménages canadiens y ont accès. En guise de comparaison, Schiller (1996 : 26) souligne qu'aux États-Unis, en 2006, 8 % des gens qui possèdent un ordinateur sont branchés à Internet.

Nous avons également analysé la trame narrative de la nouvelle en nous attardant aux stratégies rhétoriques<sup>16</sup> et à la teneur du langage utilisé pour décrire la personnalité des protagonistes, les circonstances des événements, le rôle et l'efficacité du système pénal et des forces de l'ordre, etc. Nous avons noté si les termes employés étaient surtout « de nature descriptive » ou si des adverbes et des adjectifs venaient teinter la nouvelle journalistique, comme l'usage de qualificatifs tels que « prédateurs » pour décrire les accusés ou encore « alarmiste » pour évaluer l'ampleur de la situation. Ceci dit, même si plusieurs des articles du corpus adoptent un ton journalistique « neutre », le simple fait d'évoquer ce type d'affaire peut avoir un effet sur les appréhensions à son égard, comme par exemple les articles descriptifs sur les accusés et agresseurs d'enfants<sup>17</sup> qui rappellent la présence de ces individus menaçant dans le cyberspace (Cohen, 2002 ; Hall, *et al.*, 1978/1980). Nous avons également pris en considération les acteurs sur lesquels les journalistes s'appuient pour construire la nouvelle (experts, policiers, politiciens, etc.).

### **3. Le leurre d'enfants : une catastrophe annoncée à l'encontre des plus vulnérables**

L'idée que les médias aient pu contribuer à la transformation du leurre d'enfants sur Internet en un « véritable problème social » qui nécessite une attention et une action législative, policière et citoyenne passe inévitablement par la construction d'une image de cette problématique comme étant réelle, imminente et dangereuse, laquelle va en s'amplifiant et risque de dégénérer si rien n'est fait. C'est ce que nous avons constaté tout au long de notre analyse de contenu. Sur l'ensemble de notre corpus, au moins le tiers des articles décrivent le leurre d'enfants sur Internet en des termes qui laissent croire qu'il s'agit d'une menace sérieuse pour la sécurité. Nous lirons ainsi que les politiciens considèrent, comme ici la ministre de la Justice, qu'il est nécessaire d'adopter de nouvelles lois « pour protéger de l'exploitation sexuelle les membres les plus vulnérables de la société » (TS, 15 mars 2001 : A.1, notre traduction)<sup>18</sup>. En 2006, son homologue proclame à son tour que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour protéger « *our most vulnerable citizens, [...] Canadian children* » (NP, 23 juin 2006 : A.9, l'italique est de nous).

Outre la vulnérabilité et le caractère sacré des enfants évoqués dans les articles, il n'est pas rare de voir l'usage de pronoms possessifs tels que « nos enfants » ou encore « vos enfants » lorsque les commentaires

---

<sup>16</sup> Best (1993 : 121) rappelle à cet égard que « rhetorical strategies undoubtedly reflect particular cultures, social structures, and historical circumstances. The language of claims does not exist independently of the social word ». Voir aussi Ibarra & Kitsuse (1993).

<sup>17</sup> Les articles décrivent notamment l'âge, les antécédants judiciaires, la profession, l'état civil, etc.

<sup>18</sup> « "We believe that this package is about the protection of society, particularly those parts that deal with sexual exploitation of children protection of the most vulnerable members of society", she [Justice Minister Anne McLellan] told reporters after tabling the bill. »

s'adressent directement aux parents : « It's March break and your kids are safe and snug at home surfing the Net. But maybe they're not as safe as you think. » (TS, 10 mars 2003 : E.6). En jouant sur les émotions parentales, cela imprègne l'idée d'une menace constante qui pèse sur eux. Le sentiment général qui se dégage des articles est celui d'une situation vacillante de toutes parts, d'une véritable calamité pour reprendre l'idée d'Ibarra & Kitsuse (1993). Le leurre d'enfants est présenté comme l'un des plus importants fléaux auquel la société doit faire face. « Meeting someone through the Internet has taken on a sinister aura », soutient le G&M (25 juillet 2003 : A.2), les cyber-prédateurs étant généralement définis comme « les plus dangereux criminels de notre société » (TS, 23 mai 2005 : A.16, notre traduction)<sup>19</sup>.

Il est d'ailleurs frappant d'observer que seulement trois articles dans notre corpus présentent la situation du leurre comme étant plus ou moins menaçante. Deux notent le peu de cas avérés, l'un en 2003 l'autre en 2007<sup>20</sup>, alors que le troisième constate une certaine efficacité de la loi en vigueur : « no matter how sophisticated the cyberspace crimes are becoming, people are becoming caught more and more often [...] Don't think you can hide from the law. » (NP, 8 juin 2005 : A.7). Cet article s'avère l'exception qui confirme la règle, la très grande majorité des articles sur ce thème étant largement à teneur négative, particulièrement lorsqu'il s'agit de montrer les largesses du système pénal. Un chef de police soulignera par exemple que le système pénal a laissé tomber cette jeune victime, tout en qualifiant la sentence à l'égard de l'agresseur comme « a kiss on the cheek » (G&M, 25 novembre 2004 : A.15). D'autres articles signalent également « l'échec monumental » de ce premier test légal de l'article 172.1 du C.cr. « The trial judge failed to give the law its due. Mr. Justice Bruce Hawkins of the Ontario Superior Court appears not to have understood the vulnerability of children in the electronic age », rapporte le G&M (26 novembre 2004 : A.16).

Les journalistes élaborent ainsi leurs histoires principalement autour des autorités officielles et gouvernementales, donnant parfois l'impression que la vision des autorités publiques constitue la « réalité » (Ericson, *et al.*, 1991). S'appuyant sur la crédibilité accordée à ces acteurs sociaux de première ligne, on voit apparaître une des formes de la rhétorique que présentait déjà Aristote : l'appel à l'autorité ou l'argument d'autorité. Les interprétations des policiers sont à cet égard très souvent rapportées directement pour illustrer l'ampleur du danger que courent les enfants en cette nouvelle ère numérique.

---

<sup>19</sup> « Society's most dangerous criminals ».

<sup>20</sup> « Raymond Carratt, 37, was charged under a new section of the Criminal Code that has only been used in a few other cases in Ontario. » (NP, 14 mars 2003 : A.10) « Canada's sex tourism law, enacted in 1997, enables the prosecution of Canadians for sex crimes committed abroad. Used only three times so far, it also covers online child luring and selling or owning child porn. » (TS, 17 octobre 2007 : A.12).

### 3.1. Nouveau danger et/ou une nouvelle donne ?

La nouveauté ou le caractère différent de la situation actuelle est mise constamment de l'avant par les journalistes et leurs interlocuteurs<sup>21</sup>. La récurrence de l'argument de la nouveauté du phénomène est frappante. Les pédophiles peaufineraient constamment leurs méthodes d'action, modifiant sans cesse les risques encourus par les enfants. « Pedophiles no longer just meet children in parks; now they come right into homes », dira un policier en 1996 au G&M (14 décembre 1996 : A.1), alors qu'en 2000, le TS note que selon « les autorités, les scénarios de kidnapping à l'aide d'Internet deviennent de plus en plus communs » (3 février 2000 : 1, notre traduction)<sup>22</sup>. En 2003, le même quotidien signale qu'aujourd'hui les enquêteurs sont inondés comparativement à il y a dix ans<sup>23</sup>. L'argument de la nouveauté apparaît toujours en 2006. Le G&M constate par exemple que « Increasingly savvy pedophiles use [the] Web to lure children [... The] high-tech predator [... is] one of the most ominous threats to children today. » (14 août 2006 : A.11). Qui plus est, les lieux à risque augmenteraient : « outre les autres sites web, les groupes de discussion et les groupes de nouvelles sont les endroits où les réseaux de pédophiles développent des techniques pour leurrer des enfants et échanger de la pédopornographie. » (G&M, 14 août 2006 : A.11, notre traduction)<sup>24</sup>.

Autrement dit, soit le phénomène du leurre est nouveau, soit ce sont les conditions qui entourent sa mise en œuvre qui ont changé. Les prédateurs du Net agiraient désormais dans le confort de leur maison et seraient en mesure d'établir des relations avec plusieurs enfants simultanément. À l'ère des TIC, « c'est devenu un jeu d'enfants pour les pédophiles, qui misent sur la popularité des sites de réseautage pour chercher des victimes », concède un expert informatique au G&M (29 juillet 2006 : A.9, notre traduction)<sup>25</sup>. « What happens when you combine a computer nerd with a pedophile? According to Canada's top cybercops, you get the high-tech predator, *one of the most ominous threats* to children today. » (G&M, 14 août 2006 : A.11, l'italique est de nous).

---

<sup>21</sup> « "Its not like pre-Internet days where pedophiles were shunned and had difficulty getting the material they wanted", says RCMP Superintendent Earla-Kim McColl, who runs Canada's National Child Exploitation Co-ordination Center in Ottawa. "Now, a lot of them are technologically trained....They can do things on their computer *that most people don't know they're capable of.*" » (G&M, 14 août 2006 : A.11, l'italique est de nous).

<sup>22</sup> « [Authority's say real life Internet kidnapping scenario] is becoming a more common occurrence. »

<sup>23</sup> « Ten years ago, she [a professor at the University of North Carolina] said, only a few cases of child exploitation came to the attention of authorities each year, *but today investigators are inundated.* » (L'italique est de nous).

<sup>24</sup> « Countless other websites, chat rooms and newsgroups are where pedophiles network, swap techniques for grooming children and trade child porn. »

<sup>25</sup> « In the age of high-tech electronic communications, it's child's play for pedophiles to mine popular social networking sites in search of victims, computer experts say. »

Le danger n'est plus à l'extérieur de la maison familiale mais à l'intérieur de ses murs, les prédateurs pouvant s'y immiscer facilement. Les cyberprédateurs « sont dans nos maisons, dans toutes les chambres à coucher de nos enfants, et nous les laissons entrer par Internet », soutient le Procureur Général du Manitoba au NP (25 janvier 2005 : A.7, notre traduction)<sup>26</sup>. Aujourd'hui, les « criminels sexuels peuvent accéder à des jeunes victimes dans leur maison à des centaines ou des milliers de kilomètres, même lorsqu'ils sont séparés par des frontières internationales » (NP, 17 mai 2004 : A.4, notre traduction)<sup>27</sup>. Présentant les résultats d'un sondage télévisé, le TS (23 mars 2007 : B.1) conclut que les pédophiles peuvent maintenant avoir rapidement accès aux enfants vulnérables<sup>28</sup>, Internet ayant fait du Canada un endroit attirant pour les pédophiles<sup>29</sup>. Par ailleurs, le vieux pervers reconnaissable d'autrefois aurait laissé sa place à un monsieur-tout-le-monde qui se perd dans la masse<sup>30</sup>.

En somme, la menace serait partout. Les trois « A » qui caractérisent les TIC, c'est-à-dire leur côté abordable puisqu'à peu de frais on peut faire un nombre incalculable de rencontres et se procurer une kyrielle de matériel en tout genre, leur accessibilité grandissante par l'absence de frontières géographiques et le sentiment d'anonymat qu'elles procurent, faciliteraient et/ou accentueraient la problématique des agressions sexuelles sur les enfants.

### 3.2. Une situation catastrophique en pleine croissance

Car si la réponse à la question de la nouveauté reste en suspens, celle sur l'ampleur des dangers liés aux TIC fait consensus. Voici une série d'articles du TS qui illustre la teneur des propos sur l'accroissement constant du phénomène. Le 20 octobre 1998 on peut lire que le « problème de la pornographie sur Internet et des prédateurs est une source d'inquiétude pour la police. [...] Dans les 12 derniers mois, dans la région de Durham seulement, plus d'une douzaine d'hommes et une femme ont été accusés de crimes

---

<sup>26</sup> « They're now in our own homes -- they're in our children's bedrooms of all places -- and we let them in through the Internet. »

<sup>27</sup> « Cross-border cases highlight the ease with which sex criminals can reach into the homes of young victims hundreds or thousands of kilometers away, even when separated by international boundaries. »

<sup>28</sup> « The results [of a T.V. show survey] show that it doesn't take long for a pedophile to latch on to a vulnerable child. »

<sup>29</sup> « The power of the Internet is making Canada an attractive market for pedophiles », soutient un responsable de *Beyond Borders*, un organisme de défense des droits des enfants (NP 17 mai 2004 : A.4).

<sup>30</sup> « Thanks to the Internet, predators are no longer the strange, unshaven men in raincoats hanging around school playgrounds, Aftab [CyberAngle's top executive director] says : "They are school teachers, coaches, priests, detectives, and paediatricians, who are trying to lure young children into face-to-face encounters for sexual meetings". » (NP, 18 février 1999 : B.9).

sexuels sur des enfants liés à Internet » (notre traduction)<sup>31</sup>. Plus tard on apprend qu'en 1998 près de 800 enfants nord américains ont été leurrés par des prédateurs sur Internet (TS, 3 février 2000 : 1), alors que dans un autre article un pédophile affirme avoir agressé entre 200 et 250 enfants (TS, 10 mars 2003 : E.6)<sup>32</sup>. Les responsables de Microsoft, constatant « l'ampleur incroyable du problème », avouent au journaliste qu'il « s'agit d'une question cruciale » et un policier torontois juge la situation alarmante (TS, 3 juin 2003 : B.1, notre traduction)<sup>33</sup>.

Il y aurait donc à la fois un accroissement des agresseurs potentiels – « a lot of people have a sexual interest in teenagers » (TS, 21 février 2008 : L.1) –, une augmentation du nombre de victimes – une responsable de CyberAngels « hears of cases every week in her small city that involve pedophiles using the Internet » (G&M, 17 juillet 2003 : A.1) –, et un élargissement du spectre de la victimisation : « Child advocates estimate that tens of thousands of young Canadians have met with on-line acquaintances. » (G&M, 20 janvier 2004 : A.9). Reprenant les propos des autorités ou les mêmes données statistiques officielles, plusieurs journalistes soulignent à grand trait les risques encourus sur la Toile. En voici trois exemples : « Authorities warn that as many as one out of every five young people who use the Internet regularly receive unwanted sexual advances. » (G&M, 17 juillet 2003 : A.1) ; « The scale of on-line predation is staggering. One in five children in the United States has received an on-line sexual solicitation, according to the U.S. Justice Department. Fully 40 per cent of teenaged abductions followed "meetings" on the Internet. » (G&M, 1<sup>er</sup> octobre 2003 : A.18) ; « The U.S. Department of Justice estimates that one in five children between the ages of 10 and 17 receive sexual solicitations on-line [...] police and prosecutors suggest the problem is growing. » (G&M, 5 novembre 2004 : A.8).

Plusieurs de ces articles négligent toutefois de mentionner les limites de ces études statistiques ou les mises en garde évoquées par les auteurs des recherches. L'exemple des articles précédemment cités est significatif. Bien que les auteurs du rapport *Youth Internet Safety Survey* de 2001 évoquent le chiffre d'un jeune sur cinq ayant reçu une sollicitation non désirée à caractère sexuel, ils affirment qu'aucune sollicitation n'a conduit à un contact ou une agression sexuelle et qu'un grand nombre s'est produit entre jeunes (Finkelhor, Mitchell & Wolak, 2001). Bref, les nuances semblent avoir peu d'importance, l'image véhiculée étant celle d'une situation préoccupante par son ampleur et sa croissance. Et il ne s'agirait là que « de la pointe de

---

<sup>31</sup> « The problem of Internet porn and predators is a growing concern for police [...] And in the last 12 months, in the Durham Region alone, more than a dozen men and one woman have been charged in child-related sex crimes linked to the Internet. » (TS, 20 octobre 1998 : 1).

<sup>32</sup> « One pedophile [...] interviewed bragged that he'd molested 200 to 250 children. »

<sup>33</sup> « This is a critical issue [...] We got a sense of the incredible scope of the problems [said Knight, Microsoft Canada's director of community affairs]. » ; « During the past year in Toronto, police have been involved in three major investigations in which children have been lured into meeting pedophiles [...] police are alarmed by the increase in this type of crime. »

l'iceberg », pour reprendre les mots des dirigeants de *Child Find Manitoba* rapportés dans le G&M du 10 juin 2005 (A.8, notre traduction)<sup>34</sup>.

### 3.3. Un combat incessant et inégal

Ce constat inquiétant d'une recrudescence des risques d'abus des enfants par l'entremise des TIC va de pair avec celui de la difficulté d'y faire face. Les exemples soulignant les failles dans la lutte contre la cyberprédation foisonnent. Tour à tour, la naïveté des jeunes et des parents, le déséquilibre entre les forces de l'ordre et l'ampleur du phénomène ainsi que les problèmes d'application de la loi sont mis de l'avant. Pendant qu'un policier constate que la loi du nombre fait en sorte que des jeunes finiront tôt ou tard par rencontrer des prédateurs (NP, 1<sup>er</sup> avril 2006 : A.2)<sup>35</sup>, un autre indique que les parents ne réalisent pas complètement les dangers qui existent sur Internet (TS, 12 juillet 2006 : A.1)<sup>36</sup> et à « quel point leurs enfants sont vulnérables » (TS, 29 juillet 2006 : A.1, notre traduction)<sup>37</sup>.

Les « prédateurs prennent avantage des trous dans la législation », note le président de l'organisme de défense des droits des enfants, *Beyond Borders* (NP, 1<sup>er</sup> avril 2006 : A.2, notre traduction)<sup>38</sup>. Cet argument est également évoqué par le ministre de la Justice du Canada dans le NP du 23 juin 2006 lorsqu'il affirme qu'à « l'ère où des adultes utilisent Internet pour leurrer des enfants à des fins sexuelles, la police et les procureurs ont besoin de meilleurs outils pour protéger les enfants » (A.9, notre traduction)<sup>39</sup>. C'est en ce sens qu'on lira par exemple que le Gouvernement de l'Ontario investit deux millions de dollars dans la police de Toronto pour enquêter sur ce problème grandissant de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (G&M, 16 octobre 2002 : A.20)<sup>40</sup>.

Les policiers semblent malgré tout pessimistes face à la lutte qu'ils mènent. Pour eux, les agresseurs potentiels ont un sentiment d'impunité face aux risques d'être arrêtés compte tenu des moyens limités dont disposent les forces de l'ordre et de la faiblesse des sentences encourues<sup>41</sup>. L'idée qu'il n'y a pas de repos possible dans le combat pour la protection des enfants est

---

<sup>34</sup> « The numbers are startling, and [...] they are probably just the tip of the iceberg. »

<sup>35</sup> « Most of (the children) will say no, but my fear is just playing the numbers game that some of them will meet. »

<sup>36</sup> « Parents don't fully realize the dangers that exist on the Internet. »

<sup>37</sup> « I don't think they realize how vulnerable their children are. »

<sup>38</sup> « "Predators are taking advantage of gaps in legislation", said Robert Prober, president of the national child advocacy group Beyond Borders. »

<sup>39</sup> « In an age where adults use the Internet to lure kids into sex, Mr. Toews said, police and prosecutors need a better tool to safeguard children. »

<sup>40</sup> « The Ontario government is providing \$2-million to help Toronto Police investigate the growing problem of the exploitation of children over the Internet. »

<sup>41</sup> « They know the chances of getting caught are pretty slim because there are so many of them and so few of us. » (G&M, 14 août 2006 : A.11). « As to why so many alleged pedophiles remain at large, Det. Burke [of the Toronto police sex crime unit] said it's a matter of police resources. » (G&M, 13 février 2008 : A.13).

répétitive. Que ce soit en 1999 ou en 2004, Internet est « un endroit où l'on ne peut baisser sa garde » (TS, 31 août 1999 : 1, notre traduction)<sup>42</sup>, où il « ne faut jamais prendre pour acquis que nos enfants sont en sécurité, même dans nos maisons » (G&M, 5 novembre 2004 : A.8, notre traduction)<sup>43</sup>, parce qu'il « existe des centaines de milliers de groupes de discussion et qu'il est virtuellement impossible de tous les répertorier et les contrôler » (NP, 11 juin 2004 : A.20, notre traduction)<sup>44</sup>. Un policier confirme cette appréhension : « chaque fois qu'un groupe de discussion utilisé par des pédophiles est fermé par les policiers, deux autres apparaissent », illustrant la situation à l'aide d'une expérience vécue durant laquelle 15 hommes se sont connectés avec la jeune fille de 13 ans qu'il incarnait en moins de 20 secondes (TS, 19 juillet 2005 : B.3, notre traduction)<sup>45</sup>. Bref, « l'anonymat qu'offre Internet aux prédateurs sexuels et pédophiles est très préoccupant pour les responsables de l'application de la loi », constate le rapport annuel du Service canadien du renseignement de sécurité de 2001 (TS, 18 août 2001 : A.10, notre traduction)<sup>46</sup>. En somme, la lutte menée par les policiers semble vouée à un cul-de-sac : « le nombre d'enfants sauvés n'est seulement qu'une goutte d'eau dans l'océan », résume l'un d'eux (NP, 1<sup>er</sup> mai 2008 : A.23, notre traduction)<sup>47</sup>.

#### **4. Nouveauté technologique, déviance sexuelle et jeunesse vulnérable : un triptyque idéal pour légiférer sur de « nouvelles vieilles peurs »**

L'étude de la représentation médiatique du leurre d'enfants dans nos trois quotidiens illustre la redondance des arguments mis de l'avant par les journalistes pour décrire la situation comme étant problématique, ce qui contribue du même coup à façonner les contours de la revendication d'un « problème social » au sens de Best (2001). Danger de plus en plus présent, imminent, ce « nouveau problème social » prendrait constamment de l'ampleur. Il nécessiterait une vigilance et une intervention de tous les instants, les moyens pour y faire face apparaissant dérisoires compte tenu de la gravité de la menace et de l'importance accordée à la protection de nos en-

---

<sup>42</sup> « Beware [...] Internet is no place to let your guard down. »

<sup>43</sup> « I think that you should never assume your child is safe, even in the safety of your own home. »

<sup>44</sup> « With “hundreds of thousands of chat rooms in existence”, he [RCMP Chief Superintendent Vickers] said, “it would be virtually impossible [to patrol all online conversation sites all the time]”. »

<sup>45</sup> « [Det. Const.] Menard said that every time the police shut down one Internet chat room used by pedophiles, two more appear. In one case where an officer was posing as a 13-year-old girl, a total of 15 males connected via the chat room within 20 seconds, he said. »

<sup>46</sup> « “The anonymity the Internet provides to sexual predators and pedophiles is of great concern to law enforcement”, the [annual] report [of the Criminal Intelligence Service Canada] said. »

<sup>47</sup> « While CETS [Child Exploitation Tracking System] has found and saved children around the world, the numbers saved are only a drop in the ocean. »



fants, ce bien le plus précieux<sup>48</sup>. Les TIC auraient donc modifié la donne en ce qui a trait à la problématique générale de l'abus sexuel des enfants.

Nouveautés technologiques, nouvelles peurs pourrait-on avancer comme hypothèse. Si le passé est garant de l'avenir, ce raisonnement apparaît plausible. Un retour dans l'histoire du développement des technologies montre la récurrence de l'angoisse populaire à cet égard (Sandywell, 2006). Aujourd'hui, note Payne (2008 : 35) :

The reasons that cyberspace seems so threatening in the eyes of moral claims makers can be summed up in the notion of risk, in which are combined the perceived dangers of transmissible contact between vulnerable individuals and freely circulating contaminants, and the aproportionality of cyberspace's dimensions, both of which defy comfortable knowing.

Véhiculée en partie par les médias, la crainte à l'égard du leurre d'enfants est renforcée par l'idée selon laquelle le cyberespace est un univers où la loi et son application sont défailtantes et peu effectives, rendant son contrôle laborieux. Qui plus est, le thème du leurre d'enfants à l'aide des TIC permet à trois sujets de forte inquiétude sociale de se rencontrer, c'est-à-dire la perte de contrôle liée aux nouveautés technologiques, l'abus sexuel des enfants et la déviance sexuelle<sup>49</sup>. L'intérêt médiatique pour ce phénomène va donc de soi.

Pour Hall, *et al.* (1978/1980 : 16), « when the media representations universally stress "sudden and dramatic" increases (in numbers involved or events) and "novelty", above and beyond that which a sober, realistic appraisal could sustain », on voit apparaître les conditions d'émergence de ce qui pourra devenir une panique morale. C'est ce que nous avons constaté dans nos données. Et si le monde médiatique et « le monde de la réalité sociale » se doivent d'être distingués, ce dernier étant inévitablement le produit de multiples communications et représentations sociales, il n'en demeure pas moins que les médias jouent un rôle prédominant dans l'élaboration de ces représentations sociales. Comme le soutient Cohen (2002), la manière dont les médias rapportent certains faits peut être suffisante pour générer une préoccupation, une anxiété, une indignation ou une panique. Schultz (2008) observe pour sa part que les impressions fondées sur des images médiatiques influencent inévitablement les attitudes sociales et les politiques publiques. En le paraphrasant, nous pourrions conclure que la « réalité » du leurre et de la cyberprédation est moins importante dans la détermination des attitudes du public et des actions législatives entreprises pour y faire face que la rhétori-

---

<sup>48</sup> « In other initiatives, [Canadian Finance Minister] Flaherty said the budget is providing \$6 million a year to protect our "most precious asset" – our children – from online exploitation. » (TS, 20 mars 2007 : A.8).

<sup>49</sup> Voir notamment Jenkins, 1998 ; Sandywell, 2006 ; Payne, 2008 ; Schultz, 2008 ; Herdt, 2009 ; Irvine, 2009.

que de la peur (panique) entourant sa représentation comme problème social.

Le portrait médiatique du leurre, de ses agresseurs, de ses victimes et de notre (in)capacité à y faire face dans les trois quotidiens torontois est tel qu'une forte impression d'un danger qui progresse se dégage, tout comme l'obligation d'agir constamment et de ne jamais baisser la garde. Suivant ce raisonnement, il est fort probable que de nouvelles lois viendront s'ajouter à celles déjà en vigueur, et ce même si la pertinence et l'efficacité de telles mesures restent discutables empiriquement et rationnellement, laissant ainsi la porte ouverte à la mise en place de *panic legislation* au sens de Jenkins (1998).

### Références bibliographiques

- ALLEN, Jessica, Sonia LIVINSTONE & Robert REINER. « True Lies : Changing Images of Crime in British Postwar Cinema ». *European Journal of Communications* 13(1) (1998) : 53-75.
- BARDES, Barbara & Robert OLDENDICK. *Public Opinion : Measuring the American Mind* [2006]. New York : Rowman & Littlefield, 2012.
- BARLOW, Melissa, David BARLOW & Theodore CHIRICOS. « Economic Conditions and Ideologies of Crime in the Media : A Content Analysis of Crime News ». *Crime and Delinquency* 41(1) (1995) : 3-19.
- BENEDICT, Helen. *Virgin or Vamp : How the Press Covers Sex Crimes*. Oxford : Oxford University Press, 1992.
- BEN-YEHUDA, Nachman. *The Politics and Morality of Deviance : Moral Panics, Drug Abuse, Deviant Science, and Reversed Stigmatization*. Albany : State University of New York Press, 1990.
- BEST, Joel. *Threatened Children : Rhetoric and Concern about Child Victims*. Chicago : University of Chicago Press, 1990.
- BEST, Joel. « But Seriously Folks : The Limitations of the Strict Constructionist Interpretation of Social Problems ». In *Constructionist Controversies : Issues in Social Problems Theory*, Gale Miller & James Holstein (éds.), 109-127. Hawthorne : Aldine de Gruyter, 1993.
- BEST, Joel. « Introduction : The Diffusion of Social Problems ». In *Claims Spread : Cross-National Diffusion of Social Problems*, Joel Best (dir.), 1-18. Hawthorne : Aldine de Gruyter, 2001.
- CHAUMONT, Jean-Michel. « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et claim-makers ». *Recherches Sociologiques et Anthropologiques* 43(1) (2012) : 1-13.
- CHERMAK, Steven. « Crime in the News Media : A Refined Understanding of How Crimes Becomes News ». In *Media, Process, and the Social Construction of Crime : Studies in Newsmaking Criminology*, Gregg Barak (dir.), 95-129. New York : Garland, 1994.

- CHIBNALL, Steve. *Law and Order News : An Analysis of Crime Reporting in the British Press*. Londres : Routledge, 2001.
- COHEN, Stanley. *Folk Devils and Moral Panics : The Creation of the Mods and Rockers*. Londres : Routledge, 2002.
- CRITCHER, Chas. « Media, Government and Moral Panic : The Politics of Paedophilia in Britain 2000-1 ». *Journalism Studies* 3(4) (2002) : 521-35.
- CRITCHER, Chas. *Moral Panics and the Media*. New York : Open University Press, 2003/2008.
- DERVILLE, Grégory. *Le pouvoir des médias : Mythes et réalités*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- DOWLER, Kenneth. « Media Consumption and Public Attitudes Toward Crime and Justice : the Relationship Between Fear of Crime, Punitive Attitudes, and Perceived Police Effectiveness ». *Journal of Criminal Justice and Popular Culture* 10(2) (2003) : 109-26.
- DOYLE, Kegan & Dany LACOMBE. « Moral Panic and Child Pornography : The Case of Robin Sharp ». In *Making Normal : Social Regulation in Canada*, Deborah Brock (dir.), 285-305. Toronto : Nelson Thompson Learning, 2003.
- DURHAM, Alexis, Preston ELROD & Patrick KINKADE. « Images of Crime and Justice : Murder and the "True Crime" Genre ». *Journal of Criminal Justice* 23(2) (1995) : 143-52.
- ERICSON, Richard, Patricia BARANECK & Janet CHAN. *Representing Order : Crime, Law, and Justice in the News Media*. Toronto : University of Toronto Press, 1991.
- ERICSON, Richard. *Crime and the Media*. Brookfield : Dartmouth University Press, 1995.
- FINKELHOR, David, Kinberly MITCHELL & Janis WOLAK. « Highlights of the Youth Internet Safety Survey ». *Office of the Juvenile Justice and Delinquency Prevention Fact Sheet* Mai(4) (2001) : 1-2.
- GAMSON, William, David CROTEAU, William HOYNES & Theodore SASSON. « Media Images and the Social Construction of Reality ». *Annual Review of Sociology* 18(1) (1992) : 373-93.
- GARCIN-MARROU, Isabelle. *Des violences et des médias*. Paris : L'Harmattan, 2007.
- GERBNER, George. « Pouvoir et danger de la violence télévisée ». *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 20(2) (1995) : 38-49.
- GOODE, Erich & Nachman BEN-YEHUDA. *Moral Panics : The Social Construction of Deviance*. Oxford : Blackwell, 1994.
- GOODE, Erich & Nachman BEN-YEHUDA. *Moral Panics : The Social Construction of Deviance* (2<sup>e</sup> éd.). Oxford : Wiley-Blackwell, 2009.
- GOODE, Erich & Nachman BEN-YEHUDA. « Grounding and Defending the Sociology of Moral Panic ». In *Moral Panic and the Politics of Anxiety*, Sean Hier (dir.), 20-36. New York : Routledge, 2011.
- GRABER, Doris. *Crime News and the Public*. New York : Praeger, 1980.
- GREER, Chris. *Sex Crime and the Media : Sex Offending and the Press in a Divided Society*. Portland : Willan, 2003.

- HALL, Stuart, Chas CRITCHER, Tony JEFFERSON, John CLARKE & Brian ROBERTS. *Policing the Crisis : Mugging, the State and Law and Order*. Londres : Macmillan, 1978/1980.
- HARRIGAN, Jane & Karen DUNLAP. *The Editorial Eye* [2003]. Boston : Bedford/St. Martin's, 2004.
- HERDA-RAPP, Ann. « The Social Construction of Local School Violence Threats by News Media and Professional Organizations ». *Sociological Inquiry* 73(4) (2003) : 545-74.
- HERDT, Gilbert. « Introduction : Moral Panics, Sexual Rights and Cultural Anger ». In *Moral Panics, Sex Panics : Fear and the Fight over Sexual Rights*, Gilbert Herdt (dir.), 1-46. New York : New York University Press, 2009.
- HOLT, Thomas, Kristie BLEVINS & Natasha BURKERT. « Considering the Pedophile Subculture Online ». *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment* 22(1) (2010) : 3-24.
- HOWITT, Dennis. *The Mass Media and Social Problems*. New York : Pergamon, 1982.
- IBARRA, Peter & John KITSUSE. « Vernacular Constituents of Moral Discourse : An Interactionist Proposal for the Study of Social Problems ». In *Constructionist Controversies : Issues in Social Problems Theory*, Gale Miller & James Holstein (dirs.), 21-54. Hawthorne : Aldine de Gruyter, 1993.
- IRVINE, Janice. « Transient Feelings : Sex Panics and the Politics of Emotions ». In *Moral Panics, Sex Panics : Fear and the Fight over Sexual Rights*, Gilbert Herdt (dir.), 234-276. New York : New York University Press, 2009.
- ITZIN, Catherine. « Incest, Paedophilia, Pornography and Prostitution ». *Child Abuse Review* 10(1) (2001) : 35-48.
- JAEHNIG, Walter, David Weaver & Frederick Fico. « Reporting Crime and Fearing Crime in Three Communities ». *Journal of Communication* 31(1) (1981) : 88-96.
- JENKINS, Philip. *Intimate Enemies : Moral Panics in Contemporary Great Britain*. Hawthorne : Aldine de Gruyter, 1992.
- JENKINS, Philip. *Moral Panic : Changing Concepts of the Child Molester in Modern America*. New Haven : Yale University Press, 1998.
- KILLINGBECK, Donna. « The Role of the Television News in the Construction of School Violence as a Moral Panic ». *Journal of Criminal Justice and Popular Culture* 8(3) (2001) : 186-202.
- KITZINGER, Jenny. « A Sociology of Media Power : Key Issues in Audience Reception Research ». In *Message Received : Glasgow Media Group Research, 1993-1998*, Greg Philo (dir.), 3-20. Londres : Longman, 1999.
- KLOCKE, Brian & Glenn MUSCHERT. « Practicing Moral Panic Research : A Hybrid Model with Guidelines for Its Application ». In *The Ashgate Research Companion to Moral Panics*, Charles Krinsky (dir.), 415-28. Burlington : Ashgate, 2013.
- LEITER, Kelly, Julian HARRISS & Stanley JOHNSON. *The Complete Reporter : Fundamentals of News Gathering, Writing, and Editing*. Needham Heights : Allyn & Bacon, 2000.

- LIEBERMAN, Trudy. *Slanting the Story : The Forces that Shape the News*. New York : The New Press, 2000.
- LOUGHLIN, Jennifer & Andrea TAYLOR-BUTTS. « Child Luring Through the Internet ». *Juristat* 29(1) (2009) : 1-17.
- MCCOMBS, Maxwell & Donald SHAW. « The Agenda Setting Function of the Mass Media ». *Public Opinion Quarterly* 36(2) (1972) : 176-87.
- MCCOMBS, Maxwell. « News Influence on Our Pictures of the World ». In *Media Effects : Advances in Theory and Research*, Jennings Bryant & Dolf Zillman (dir.), 1-16. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Associates, 1994.
- MUCCHIELLI, Laurent. *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : La Découverte, 2002.
- NELLIS, Ashley & Joanne SAVAGE. « Does Watching the News Affect Fear of Terrorism ? The Importance of Media Exposure on Terrorism Fear ». *Crime & Delinquency* 58(5) (2012) : 748-68.
- NEUILLY, Melanie-Angela & Kristen ZGOBA. « Assessing the Possibility of a Pedophilia Panic and Contagion Effect Between France and the United States ». *Victims and Offenders* 1(3) (2006) : 225-254.
- PAYNE, Robert. « Virtual Panic : Children Online and the Transmission of Harm ». In *Moral Panics Over Contemporary Children and Youth*, Charles Krinsky (dir.), 31-45. Burlington : Ashgate, 2008.
- PERALVA, Angelina & Eric MACE. *Médias et violences urbaines : débats politiques et construction journalistique*. Paris : La Documentation Française, 2002.
- POTTER, Gary & Victor KAPPELER. *Constructing Crime : Perspectives on Making News and Social Problems*. Prospect Heights : Waveland, 1998.
- ROHLOFF, Amanda, Jason HUGHES, Julian PETLEY & Chas CRITCHER. « Moral Panics in the Contemporary World : Enduring Controversies and Future Directions ». In *Moral Panics in the Contemporary World*, Chas Critcher, Jason Hughes, Julian Petley & Amanda Rohloff (dirs.), 1-29. New York : Bloomsbury, 2013.
- ROTHER, Dawn & Stephen MUZZATTI. « Enemies Everywhere : Terrorism, Moral Panic, and US Civil Society ». *Critical Criminology* 12(3) (2004) : 327-350.
- SANDYWELL, Barry. « Monsters in Cyberspace : Cyberphobia and Cultural Panic in the Information Age ». *Information, Communication & Society* 9(1) (2006) : 39-61.
- SAXENA, Sunil. *Headline Writing*. Thousand Oaks : Sage, 2006.
- SCHNEIDER, Bruce. *Secrets and Lies : Digital Security in a Network World*. New York : Wiley, 2000.
- SCHILLER, Dan. « Les marchands du village global ». *Le Monde Diplomatique. Internet : l'extase et l'effroi*, octobre (hors série) (1996) : 26-28.
- SCHULTZ, Pamela. *Not Monsters : Analyzing the Stories of Child Molesters*. New York : Rowman & Littlefield, 2005.
- SCHULTZ, Pamela. « Naming, Blaming, and Framing : Moral Panic over Child Molesters and Its Implications for Public Policy ». In *Moral Panics over Contemporary Children and Youth*, Charles Krinsky (dir.), 95-110. Burlington : Ashgate, 2008.

- SHELEY, Joseph & Cindy ASHKINS. « Crime, Crime News, and Crime Views ». *Public Opinion Quarterly* 45(4) (1981) : 492-506.
- SOROKA, Stuart. « Agenda-Setting and Issue Definition ». In *Critical Policy Studies*, Michael Orsini & Miriam Smith (dir.), 185-210. Vancouver : UBC Press, 2007.
- SPECTOR, Malcolm & John KITSUSE. *Constructing Social Problems*. New Brunswick : Transaction, 2001.
- SPLICHAL, Slavko. *Public Opinion : Developments and Controversies in the Twentieth Century*. New York : Rowman & Littlefield, 1999.
- SURETTE, Ray. *The Media and Criminal Justice Policy : Recent Research and Social Effects*. Springfield : Thomas, 1990.
- SURETTE, Ray. *Media, Crime, and Criminal Justice : Images, Realities and Policies*. Belmont : Thompson Wadsworth, 2007.
- THOMPSON, Kenneth. *Moral Panics*. Londres : Routledge, 1998.
- UNGAR, Sheldon. « Moral Panic, the Military-Industrial Complex, and the Arms Race ». *The Sociological Quarterly* 31(2) (1990) : 165-85.
- WADDINGTON, Peter. « Mugging as a Moral Panic : A Question of Proportion ». *The British Journal of Sociology* 37(2) (1986) : 245-59.
- WEBER, Max. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Flammarion, 2000.
- WEBSDALE, Neil. « The Social Construction of "Stranger-Danger" in Washington State as a Form of Patriarchal Ideology ». In *Making Trouble : Cultural Constructions of Crime, Deviance, and Control*, Jeff Ferrell & Neil Websdale (dirs.), 91-114. Hawthorne : Aldine de Gruyter, 1999.
- WILLIAMS, Kevin. « Moral Panics, Emotion and Newspaper History ». In *Moral Panics, Social Fears, and the Media : Historical Perspectives*, Siân Nicholas & Tom O'Malley (dirs.), 28-45. New York : Routledge, 2013.
- YOUNG, Jock. « The Role of the Police as Amplifiers of Deviance, Negotiators of Reality and Translators of Fantasy ». In *Images of Deviance*, Stanley Cohen (dir.), 27-61. Harmondsworth : Penguin, 1971.
- ZATZ, Majorie. « Chicano Youth Gangs and Crime : The Creation of a Moral Panic ». *Contemporary Crises* 11(2) (1987) : 129-58.
- ZGOBA, Kristen. « Spin Doctors and Moral Crusaders : The Moral Panic Behind Child Safety Legislation ». *Criminal Justice Studies* 17(4) (2004) : 385-404.
- ZUCKER, Harlod. « The Variable Nature of News Media Influence ». In *Communication Yearbook 2*, Brent Rubin (dir.), 225-40. New Brunswick : Transaction, 1978.